

Fils majeur en juillet devrais-je encore payer pension alimentair

Par paul38_2, le 09/12/2013 à 13:25

Bonjour ,condamné à payer une pension à la mère de mon fils qui sera majeur au mois de juillet, à quitté l'école alors qu'il n'avait que 14 ans et demi depuis il ne fait rien ni étude ni travail , pas même inscrit à pole emploi.

Je vis à l'étranger depuis 2005. Sous pression de sa mère il a rompu les liens et contact avec moi. Merci par avance de votre réponse. A vous lire. P.R

Par domat, le 09/12/2013 à 13:54

bjr.

c'est selon les dispositions prévues dans le jugement.

mais si vous vivez à l'étranger en cas de non paiement, il sera difficile de vous contraindre à payer.

souvent en cas de majorité, il est prévu que votre ex doit vous fournir les certificats de scolarité pour continuer le versement de la PA. cdt

Par paul38_2, le 10/12/2013 à 21:09

Bonsoir, il n'y a pas de disposition particulière dans le jugement, ma question reste d'actualité, lorsqu'il sera majeur puis-je légalement arrêter le règlement de cette pension. Comment le signaler? Merci. P.R